Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 27 (1980)

Heft: 11-12

Rubrik: Chronique romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique romande

USPC. La conférence des présidents des sections cantonales, à laquelle le président central attache une grande importance, a eu lieu à Bienne le 12 novembre 1980. Cette réunion, intéressante et instructive, permet des contacts fructueux entre le Comité central, les diverses commissions et les présidents de sections, comme aussi l'échange d'expérience entre les cantons. J'espère pouvoir vous donner des reflets de cette conférence dans un prochain numéro de notre revue.

La Commission de rédaction et d'information a tenu ses deux dernières séances de 1980, les 28 octobre et 10 décembre, à Soleure. En plus des travaux courants concernant l'information générale, les relations publiques, elle s'est occupée de la revue PC, dont le nouveau rédacteur, M. K. Venner, entrera en fonctions le 1er janvier 1981. Nous vous le présenterons dans le premier numéro de la nouvelle année.

Séance également le 10 décembre à Soleure de la Commission de gestion. Les activités de l'USPC sont maintenant bien au point, structurées et coordonnées par le président central, son comité et les responsables des diverses commissions.

21 octobre 1980. Réunion de la CRI à Lausanne, sous la nouvelle présidence de M. Naef, de Genève, en présence des représentants des sections latines, et notamment de M. Claudio Righettoni, Tessin, confirmé dans ses fonctions de vice-président. Le toujours dévoué et compétent F. Martin, de Neuchâtel, assumera encore «provisoirement» le secrétariat (un «provisoire» qui, heureusement pour la CRI, va encore durer!). La CRI, qui se veut un organe de réflexion libre, critique et constructif, a fait connaissance de M. K. Venner, nouveau rédacteur, et lui a fait part de ses désirs et espoirs en ce qui concerne la partie française et italienne de la revue PC.

22 octobre 1980. Assemblée générale de l'Association neuchâteloise PC sous la nouvelle présidence de Mlle Berthoud, en présence d'une nom-

breuse assistance, parmi laquelle les présidents vaudois, valaisans et fribourgeois. L'exposé de M. Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, fut suivi avec grand intérêt. Nous le reproduisons in extenso ci-après.

Article M. Mumenthaler, voir page 518.

31 octobre 1980. L'assemblée générale de l'Association valaisanne PC, à laquelle j'ai malheureusement été empêché d'assister, a connu, sous la présidence de Charly Delez, son traditionnel succès, ce d'autant plus qu'elle se déroulait dans le charmant bourg médiéval de Saillon près de Martigny. Et, la chaleureuse hospitalité valaisanne aidant, je pense que MM. Parisod et Martin ont bien fait de ne pas prévoir regagner leurs pénates le même soir!

A propos de protection civile, j'ai reçu de Charly Delez (merci) un article avec photos concernant la maison bourgeoisiale de Sierre réunissant sous le même toit le centre professionnel des cafetiers-restaurateurs valaisans et un abri public et poste d'attente communal. Ce que c'est de savoir joindre l'utile à l'agréable, ou le contraire!

Fribourg – instructeurs PC. Les 15, 16 et 17 août 1980 eut lieu à l'aérodrome d'Ecuvillens-Fribourg un cours de perfectionnement du corps d'intervention en cas de catastrophe des instructeurs fribourgeois PC. J'ai le plaisir de résumer ci-après une intéressante conversation que j'ai eue dernièrement avec M. Pierre Repond, président de l'Association fribourgeoise des instructeurs PC concernant cet engagement, que je remercie de son amabilité.

C'est en 1972 que fut fondée l'Association fribourgeoise des instructeurs de protection civile (AFIPC). Promouvoir l'idée de la protection civile fait, naturellement, partie des buts généraux que se sont fixés les instructeurs fribourgeois. Mais il s'agit aussi de permettre aux personnes visées par le volontariat (art. 37 et 38 LPC) d'ap-

précier et de connaître cette institution fédérale qu'est la PC. Il va de soi que le perfectionnement de ses membres, même, aussi et surtout hors service, est un souci de l'association. Sous l'impulsion du dynamique président de l'époque, M. Francis Lachat, et de son comité, l'AFIPC acceptait, en 1976, le principe de la création d'un corps d'intervention en cas de catastrophe dans le canton de Fribourg. Cette décision permettait une meilleure mise en application de l'art. 2/3 des statuts: «Mettre les connaissances de ses membres au service des communes et de diverses organisations pour des démonstrations, des secours ou toute autre action en rapport avec la formation des instructeurs PC.»

L'adhésion au corps catastrophe AFIPC (c'est sous cette dénomination qu'il est connu) est libre, mais soumet l'instructeur volontaire à certaines obligations. La plus importante, mise à part la disponibilité, est la participation aux exercices semestriels. Ceux-ci se déroulent en principe le samedi, sans solde ni indemnité de déplacement, et aux frais des participants et de l'association.

Les instructeurs du corps sont polyvalents, et même les dames des services sanitaire et transmissions doivent s'initier aux travaux de sauvetage dits «masculins».

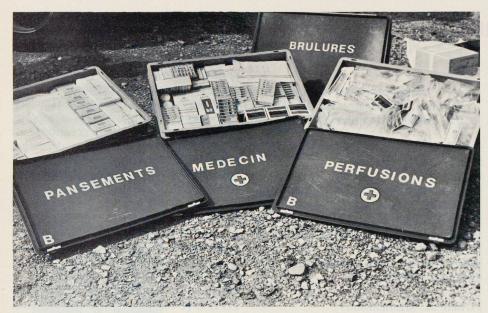
Opérationnel depuis le 1er janvier 1977, le corps catastrophe AFIPC est conduit par un état-major dont les membres se réunissent toutes les 6 à 8 semaines, selon l'importance des affaires à liquider, et assurent la responsabilité du service de piquet. Ils sont, en effet, raccordés au central d'alarme téléphonique de la Gendarmerie fribourgeoise et ont pour mission d'alerter leurs collègues. Ce piquet est assuré 365 jours par année et 24 heures sur 24. Des contrôles ont lieu régulièrement.

Le 22 avril 1978, premier test.

Profitant de la démolition du «Gambrinus», un exercice est mis sur pied en collaboration avec le commandant de la gendarmerie, le commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de Fribourg, le service des ambulances officielles de la ville et le corps catastrophe AFIPC. Le quotidien *La Liberté* avait relaté l'événement par un article fort bien illustré.

Voulant marquer le cinquième anniversaire de son existence, le corps catastrophe AFIPC a mis sur pied un cours de perfectionnement, du 15 au 17 août 1980.

Aux mêmes dates et parallèlement, le club fribourgeois d'aviation fêtait son 75e anniversaire. Très vite, les contacts s'établirent entre les deux so-



Matériel de la remorque sanitaire catastrophe

ciétés et le président des instructeurs fribourgeois, M. Pierre Repond, fut chargé par le Club d'aviation des problèmes de la sécurité au sol.

Renforcé par les cadres PC intéressés par ce cours, le corps catastrophe entre en service le 15 août, au centre cantonal de la police de circulation. A 9 h 30, un convoi de 10 véhicules, transportant les 45 membres du service de sécurité au sol, remorquant 9 tonnes de matériel, quitte Granges-Paccot et se dirige, protégé par deux motards, vers l'aérodrome d'Ecuvillens.

Dire que l'arrivée passa inaperçue serait un euphémisme grave. S'il s'était simplement agi de prouver la réalité et l'existence de la protection civile, l'importance des moyens déployés suffisait. Restait à prouver son efficacité. La mise en place du dispositif de sécurité permit à chacun de prouver ses connaissances et de parfaire ou étendre ses possibilités.

Un poste de commandement fonctionnant de 8 heures le matin à 8 heures le soir. Un service de transmissions avec liaisons téléphoniques PTT, lignes de campagne, télex, SE 125 pour la conduite locale, SE 19 du plan OR-CAF pour les liaisons avec la Gendarmerie cantonale. Un service sanitaire comprenant un poste permanent avec médecin et patrouilles; ambulances et remorque sanitaire catastrophe permettant de soigner environ 200 blessés. Un service de sauvetage groupant hommes du feu et pionniers, équipé en plus de matériel poudre et mousse. Un service de surveillance pour la police de piste et un service du matériel pour l'entretien et la réparation. Une aire de 110000 m² pour l'intervention et l'instruction; environ 10000 spectateurs, organisateurs et participants qu'il fallait encadrer et protéger, souvent contre eux-mêmes. Voilà les données du problème.

Les conditions atmosphériques ne furent pas très favorables puisqu'il fallut subir un jour et demi de pluie. Si la fermeté alliée au tact était le mot d'ordre pour ces trois journées, garder sourire et calme dans ces conditions fut parfois difficile. Néanmoins, on peut affirmer que tout baigna dans l'huile et que cadres et instructeurs de protection civile savent aussi faire preuve de psychologie, même dans l'humidité et l'adversité.



Même les dames s'initient aux travaux de sauvetage dits «masculins»

Organiser un cours de perfectionnement et assurer par la même occasion un service de piquet en cas d'accident ne peut se faire sans certains appuis, ni une responsabilité certaine. Il faut relever, ici, la précieuse collaboration de l'Office cantonal fribourgeois de la protection civile, et surtout celle de son chef, M. Donzallaz. Le perfectionnement relève de l'instruction, et son chef, M. André Butty, se fit un plaisir et un devoir de visiter le cours. Quant à l'Office fédéral de l'air, qui exige un service de sécurité au sol lors de meeting aérien, s'il approuva le dispositif présenté sur le papier, il ne se montra pas moins étonné par son importance. Rien de plus normal alors



La remorque sanitaire catastrophe permet de soigner jusqu'à 200 blessés

que de procéder à une inspection. Qu'il soit permis de citer ici la conclusion du rapport complémentaire que dressa l'expert de l'OFA: «Cette organisation minutieuse me paraît être un modèle du genre. Elle pourrait être suggérée aux organisateurs de toute autre manifestation similaire.»

Outre le dispositif de sécurité mis en place sur le plan local, diverses mesures de précaution avaient été prises: les hôpitaux de Fribourg étaient informés de la manifestation et de son plan sanitaire: le PPS et le centre de lutte contre les hydrocarbures connaissaient les possibilités du corps catastrophe; la coordination, en cas d'accident sérieux, était réglée avec la police cantonale; un hélicoptère, équipé pour le transport de blessés, stationnait sur place.



Due à l'initiative de Jean-Paul Gapogny, la remorque sanitaire catastrophe contient le matériel transfusion renouvelé régulièrement

Au soir du 17 août, avec le même ordre et la même discipline, c'était le repli général et la reddition du matériel après un service de parc ad hoc.

Au niveau des interventions on peut relever: trois cas sanitaires sans gravité, le dégagement d'une route obstruée par la chute d'un arbre (action commandée par la police de la circulation) et la mise à disposition d'un piquet bénévole de surveillance (en raison de l'orage) lors du loto nocturne.

Témoin involontaire de ce service, un colonel brigadier devait avouer quelques jours plus tard: «Je savais que la Suisse avait une protection civile, mais je ne savais pas que c'était aussi sérieux.» Choisi parmi beaucoup d'autres, ce témoignage récompense merveilleusement le dévouement de chaque membre de l'association et surtout celui des membres du corps catastrophe AFIPC qui, sans devise, auraient pu choisir celle de «servir».

Si chacun commence à comprendre

que servir c'est aussi se servir, alors l'exemple devient payant et l'Association fribourgeoise des instructeurs de protection civile pourra conclure son rapport annuel en disant: «mission accomplie».

Association fribourgeoise des instructeurs de protection civile 1701 Fribourg

Début octobre 1980, la Société suisse des officiers du service territorial, présidée par le colonel Waldner, direc-

Fribourg: Barrages en danger?

teur du Gymnase de Soleure, nous a fait l'honneur et le plaisir de nous inviter, le président central Dr Wehrle et moi, président AFPC, à participer à son assemblée générale et à son activité du jour. Celle-ci comprenait notamment un exposé du colonel EMG Rossier, chef du service territorial de l'armée, sur le service d'alarme, ainsi que la visite du barrage de Rossens et de divers postes d'alertes. Ce fut une belle journée, extrêmement intéressante et utile. Je suis heureux de citer ci-dessous l'article que La Suisse, de Genève, lui a consacré.

La Suisse, 3 octobre 1980

Mais l'armée veille...

Fribourg (PTS) – «Attention, attention, le barrage de Rossens a été détruit à 15 h 20. La vague atteindra la Tuffière à 15 h 30, Hauterive à 15 h 40, la Maigrauge à 15 h 56 et Fribourg à 16 heures. D'autres messages suivront...» Bien sûr, hier, le scénario «joué» par le service d'alerte de l'armée suisse n'allait pas jusqu'à faire se rompre le barrage de Rossens. Simplement, sous la conduite du colonel EMG Jean Rossier, ce service opérationnel en temps de guerre s'est présenté.

Le service est commun à toute la Suisse. Mille sept cents hommes en font partie, groupés en un état-major, deux groupes d'alerte, vingt-deux centres d'alertes et soixante détachements d'alarme-eau. Les régions d'alerte sont calquées sur des zones des PTT. Car, dans ce service, la transmission est primordiale. Actuellement les appels d'alerte sont répercutés par la télédiffusion. D'ici quatre ans, le «sans fil» devrait prendre le relais de ce moyen qui reste efficace.

Le service d'alerte, qui s'aide de toute une chaîne d'alerte débutant à l'intérieur même des barrages, et qui va jusqu'aux sirènes disposées dans les zones susceptibles d'être englouties par l'eau libérée par un barrage détruit, ne fonctionne qu'en temps de guerre. Ou de cours de répétition, comme c'était le cas ces derniers jours dans la région de Fribourg. Il s'appuie sur des troupes de surveillance aérienne à base altitude, qui truffent le territoire de poste d'observation souterrains, d'où les hommes peuvent observer le trafic aérien en dessous des zones de radar. La sécurité, là aussi, est liée à des moyens modernes, tels que le système Florida.

En temps de paix, en revanche, la sécurité des barrages est du ressort des entreprises hydro-électriques. Une telle surveillance par échelon (le militaire peut intervenir en cas de catastrophe) a fait ses preuves, par exemple dans le cas du barrage de Zeuzier. Et pour l'instant, il n'est pas question de passer à un système permanent, sous contrôle électronique, notamment.

La protection civile suisse

par M. G. Bise (suite)

IV.

Structures

La protection civile est une des quatre composantes de la défense générale. Elle a pour mission

- de protéger
- de sauver et
- d'assister

les personnes ainsi que de protéger les biens par des mesures destinées à prévenir ou à atténuer les conséquences de conflits armés. La protection civile peut être engagée, en outre, pour porter secours lors de catastrophes en temps de paix ou de service actif.

En principe, on doit atteindre cet objectif

- en créant des organismes de la protection civile;
- en réalisant des constructions et installations réservées aux organismes locaux de protection et aux organismes de protection d'établissement;
- en prévoyant l'entraide d'organis-